

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

SP SARCELLES
18-04-25

N° 08.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

04 avril 2025

Date d'affichage

04 avril 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 12

Votants 14

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 08 avril à 18 heures,

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Etaient présents : Alain GOLETTA, Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjoints au Maire.

Antonia CORNET, Demba DIALLO, Yves LECUYER, Olivier MAGNIER, Marie-Christine COMONT, Marina NICOLAS, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés : Véronique BUCHET (pouvoir à M. le MAIRE), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST).

Etaient absents : Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME, Joseph MELE.

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme CORNET

Rapporteur : M. le MAIRE

OBJET :

Ouverture et tarifs du service Jeunesse.

M. le MAIRE expose à l'Assemblée sa volonté d'ouvrir un service Jeunesse à compter des vacances de Pâques, avec une première session d'ouverture du 19 au 25 avril.

Les objectifs de la création de ce nouveau service sont de répondre aux besoins des familles, d'accompagner chaque jeune au cours de l'adolescence, de les rendre acteurs de leur temps libre et de les impliquer dans la vie locale. Les jeunes seront également invités à participer à certains événements de la commune.

Ce service, qui vise à offrir aux jeunes un espace d'activités et de loisirs encadrés, vient dans le prolongement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et s'adresse aux adolescents de 11 à 17 ans. Il sera installé dans les locaux du Centre de Loisirs au centre du village. Une ouverture sur certains samedis à compter de mai 2025 est également envisagée.

Les horaires de fonctionnement du service seront à terme : les mercredis de 13h30 à 18h30 et durant chaque vacance scolaire de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30, ainsi que les samedis. Ces horaires pourront toutefois être modifiés selon les projets développés type sorties, soirées, etc...

Les tarifs du service Jeunesse seront les suivants :

- Cotisation annuelle de 10.00 € (dix euros) / an

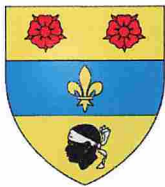
Vu le C.G.C.T,

Transmise le

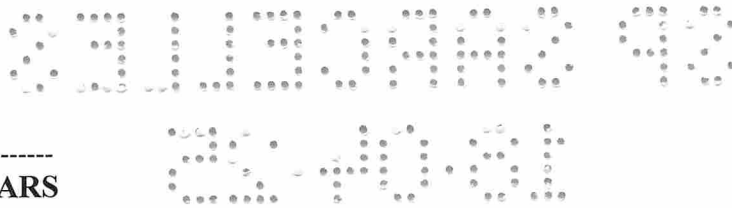
08 AVR. 2025

Affichée le

08 AVR. 2025



VILLE DE VEMARS



Considérant l'intérêt de créer un accueil Jeunesse pour les 11-17 ans qui leur apportera un lieu de rencontre et de loisirs,

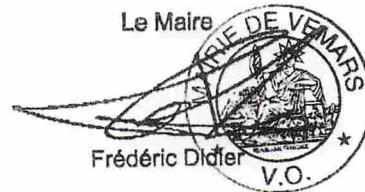
Entendu l'exposé de M. le MAIRE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité pour,**

- ✓ **DECIDE** d'acter la création et l'ouverture du service Jeunesse, à compter du 22 avril, pour les adolescents vemarais âgés de 11 à 17 ans,
- ✓ **FIXE** le tarif de cotisation annuelle du service Jeunesse à **10.00 € (dix euros)**,
- ✓ **DECIDE** que la régie de recettes sera rattachée à la régie « activités culturelles » actuelle,
- ✓ **NOMME** Madjid BOUNGAB régisseur titulaire et Tiffany VIEIRA régisseur suppléant du service Jeunesse,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE à procéder à toutes les déclarations légales et nécessaires auprès de la SDJES notamment,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à signer tous documents afférents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Frédéric Dider
V.O.